

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 10 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION :

04 MARS 2022

DATE D’AFFICHAGE :

04 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Christelle DEROYE, Alain GALLET, Philippe GAGNOT, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Christian JONCHERAY, Magali LOUAZÉ, Karine NEEL, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Jean COCHIN donne procuration à Anaïs BOUCHER
Annie COSME donne procuration à Christian JONCHERAY
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Julie HEUZARD donne procuration à Jean-Claude BOULARD
Jennifer DIOT donne procuration à Karine NEEL

☞ désignation d’un secrétaire de séance

-.°-°-°-°-

Monsieur TISON est désigné secrétaire de séance

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022

☞ Il est demandé au conseil municipal d’approuver le compte-rendu du conseil municipal du 24 février dernier (transmis par e-mail le 28/02/22).

-.°-°-°-°-

Aucune observation n’est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 février dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Approbation du compte administratif 2021 – budget commune

Pour rappel, le compte administratif d'une collectivité est le document qui retranscrit, au centime près, les dépenses et les recettes de l'année écoulée.

Le compte administratif (*pièce-jointe n°1*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°2*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses : 2 236 068,57€

Recettes : 3 013 738,47€

soit un excédent de 777 669,90€

La section d'investissement (*pièce-jointe n°3*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 789 641,72€

Recettes : 351 566,16€

soit un déficit de - 438 075,56€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de 339 594,34€.

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est, lui, de 2 480 687,90€ (NOTA correction +0,57€) (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°4*). Il était de 2 287 072, 50€ en 2020.

Vous trouverez également en pièces-jointes :

- Le détail des opérations d'investissement de l'année 2021 (*pièce-jointe n°5*)
- Une analyse financière du service de cantine scolaire déficitaire de 105 903,59€ en 2021 (*pièce-jointe n°6*)
- Une analyse financière du centre municipal de santé excédentaire de 14 138,51€ en 2021 (*pièce-jointe n°7*)
- Les dépenses effectuées pour les festivités de fin d'année (*pièce-jointe n°8*)
- L'état de la dette – budgets commune et assainissement (*pièce-jointe n°9*)

➡ **Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget commune.**

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

Madame DEROYE fait remarquer l'augmentation des « charges de personnel » et « autres charges de personnel » avec une hausse de plus de 67 000€.

Madame GARNIER lui précise que cela provient d'une part de l'embauche de personnel supplémentaire au cours de l'année 2021 avec le recrutement du docteur SEDAMINOU durant plusieurs semaines ainsi que le recrutement de trois jeunes en parcours emploi compétences (NOTA : recettes perçues par l'Etat en contrepartie pour financer les trois PEC) mais aussi du fait que le versement de la subvention de fonctionnement à l'école Notre-Dame de 2020 a été comptabilisée sur le budget de l'année 2021.

Madame DEROYE se questionne sur la baisse des recettes fiscales « impôts et taxes ».

Madame GARNIER lui répond qu'il s'agit d'un transfert de recettes lié à la réforme de la taxe d'habitation et que les recettes « dotations, subventions et participations » ont augmenté en conséquence.

Madame DEROYE fait remarquer une différence de 0,57€ sur le résultat de clôture de l'année 2020 qui a été repris dans l'affectation des résultats 2021.

Monsieur BELLUAU et madame GARNIER indiquent qu'effectivement cette différence a été remarquée après l'envoi de l'ordre du jour. L'affectation des résultats va être modifiée en conséquence.

Madame DEROYE demande des explications au sujet de l'opération d'investissement n°29 « église ». Elle indique qu'une somme de 20 000€ a été inscrite au budget 2021 et qu'il est indiqué des dépenses à hauteur de 47 000€ dans le compte administratif (réalisé + restes à réaliser) sans qu'une délibération du conseil municipal n'ait été prise.

Madame GARNIER lui précise que les crédits nécessaires ont été alloués par l'intermédiaire d'un arrêté de virement pris par le maire et validé par les services de la trésorerie.

Madame DEROYE aurait souhaité néanmoins que le conseil municipal en soit informé.

Madame DEROYE souhaite évoquer l'évolution du déficit de fonctionnement de la cantine municipale qui a doublé depuis 2018 pour atteindre plus de 98 000€ en 2021.

Madame BOUCHER explique cette évolution par le fait de plusieurs facteurs : l'externalisation de ce service à la société RESTAUVVAL, l'augmentation du personnel afin d'améliorer l'encadrement et le confort des élèves et enfin, la baisse du nombre de repas servis du fait des classes fermées lors de la crise sanitaire (avec des charges fixes qui restent néanmoins les mêmes).

Madame DEROYE demande s'il ne faudrait pas augmenter la participation des communes extérieures ?

Mesdames BOUCHER et GARNIER expliquent qu'il est nécessaire d'être prudent sur le montant exigé auprès des communes extérieures au risque que les municipalités concernées encouragent les parents à mettre leurs enfants dans d'autres écoles du secteur.

Madame BOUCHER précise que le déficit de la cantine scolaire doit être maîtrisé mais qu'il est assumé par la municipalité. Les économies ne pouvant se faire sur la qualité des repas servis et l'encadrement nécessaire au bien-être et à la sécurité des enfants.

Madame DEROYE souligne que le bilan financier du centre municipal de santé est plutôt satisfaisant. Elle demande si la municipalité a des nouvelles du docteur SEDAMINOU qui avait été recruté plusieurs semaines en tant que médecin adjoint.

Monsieur BELLUAU lui répond que non malgré plusieurs relances. Il ajoute que le cabinet de recrutement OPTIM SYNCHRONY est toujours à la recherche de candidat.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2021 du budget commune.

3) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget commune

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2020, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2021 sont :

- En fonctionnement + 2 900 807,25€ (NOTA correction +0,57€)
- En investissement - 420 119,35€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses : 393 551,97€
- Recettes : 214 440,70€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

| En investissement | | |
|-------------------|--|-------------|
| Dépenses | Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » | 420 119,35€ |
| | Article 23 « restes à réaliser » | 393 551,97€ |
| Total | | 813 671,32€ |
| Recettes | Article 13 « restes à réaliser » | 214 440,70€ |
| | Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » | 599 230,62€ |
| Total | | 813 671,32€ |

| En fonctionnement | | |
|-------------------|-------|----|
| Dépenses | Néant | 0€ |

| | | |
|----------|--|--------------------------|
| | Total | 0€ |
| Recettes | Article 002 « excédent réel de fonctionnement 2021 » | 2 301 576,63€ |
| | Total | 2 301 576,63€ |
| | | (NOTA correction +0,57€) |

☛ Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget commune.

°-°-°-°-°-

Madame DEROYE fait remarquer que l'état des restes à réaliser en dépenses est différent de celui présenté au conseil municipal de janvier dernier.

Madame GARNIER précise qu'effectivement les restes à réaliser ont été réévalués entre temps et que cette modification a été présentée lors de la commission finances du 20 janvier dernier. Il s'agit d'une différence sur l'opération 110 « Aménagement de la rue de Courgains » (61 248€ contre 62 640€).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2021 du budget commune.

4) Approbation du compte administratif 2021 – budget annexe assainissement

Le compte administratif (pièce-jointe n°10) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (pièce-jointe n°11) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses : 112 269,03€

Recettes : 122 850,91€

soit un solde d'exécution de + 10 581,88€

La section d'investissement (pièce-jointe n°12) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 134 282,26€

Recettes : 95 531,98€

soit un solde d'exécution de - 38 750,28€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de - 28 168,40€.

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est, lui, de 187 180,05€ (voir document d'affectation du résultat en pièce-jointe n°13). Il était de 215 348,45€ en 2020.

☛ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement.

5) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget annexe assainissement

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2020, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2021 sont :

- En fonctionnement + 106 911,69€
- En investissement + 80 268,36€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses : 102 526,80€
- Recettes : 42 840,00€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

| En investissement | | |
|-------------------|--|-------------|
| Dépenses | Article 23 « restes à réaliser » | 102 526,80€ |
| | Total | 102 526,80€ |
| Recettes | Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » | 80 268,36€ |
| | Article 13 « restes à réaliser » | 42 840,00€ |
| | Total | 123 108,36€ |

En fonctionnement

| | | |
|----------|--|-------------------|
| Dépenses | Néant | 0€ |
| | | Total 0€ |
| Recettes | Article 002 « excédent réel d'exploitation constaté 2021 » | 106 911,69€ |
| | | Total 106 911,69€ |

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget assainissement.

~.~.~.~.~.

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2021 du budget annexe assainissement.

6) Approbation du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Le Petit Clos »

Le compte administratif (*pièce-jointe n°14*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°15*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses 0€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de 0€

La section d'investissement (*pièce-jointe n°16*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de 0€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de 0€ (aucune vente de lot en 2021)

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est, lui, de 57 729,43€ (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°17*). Il était identique en 2020.

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement du Petit Clos.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement « Le Petit Clos ».

7) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Le Petit Clos »

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les résultats de clôture de l'année 2020, la part affectée à l'investissement et les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2022 sont :

- En fonctionnement + 87 128,97€
- En investissement – 29 399,54€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses 0€
- Recettes 0€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

| En investissement | | |
|-------------------|--|------------|
| Dépenses | Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » | 29 399,54€ |
| | Total | 29 399,54€ |
| Recettes | Néant | 0€ |
| | Total | 0€ |

| En fonctionnement | | |
|-------------------|--|------------|
| Dépenses | Néant | 0€ |
| | Total | 0€ |
| Recettes | Article 002 « excédent réel de fonctionnement reporté 2021 » | 87 128,97€ |
| | Total | 87 128,97€ |

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget annexe lotissement du Petit Clos.

-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2021 du budget annexe lotissement « Le Petit Clos ».

8) Approbation du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Les Pommes d'Amour »

Le compte administratif (*pièce-jointe n°18*) est présenté par le doyen d'âge de l'assemblée (monsieur Philippe GAGNOT).

Pour 2021, la section de fonctionnement (*pièce-jointe n°19*) fait apparaître les montants suivants :

Dépenses 27 741,24€

Recettes : 73 890,14€

soit un solde d'exécution de + 46 148,90€

La section d'investissement (*pièce-jointe n°20*) fait apparaître, elle, les montants suivants :

Dépenses : 27 740,50€

Recettes : 0€

soit un solde d'exécution de – 27 740,50€

Le solde de l'exercice 2021 est donc de 18 408,40€ (deux lots ont été vendus en 2021).

Le résultat de clôture du compte administratif 2021 est donc, lui aussi, de 18 408,40€ (voir document d'affectation du résultat en *pièce-jointe n°21*).

➡ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement des Pommes d'Amour.

Mise au vote (*Monsieur Francis BELLUAU, maire, ne prend pas part au vote*) :

-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement « Les Pommes d'Amour ».

9) Affectation des résultats du compte administratif 2021 – budget annexe lotissement « Les Pommes d'Amour »

Les résultats de l'exercice 2021 doivent être repris pour assurer la continuité du cycle budgétaire et préparer le budget de l'année 2022.

Etant donnée les soldes de l'exercice 2021, les résultats de clôture de 2022 sont :

- En fonctionnement + 46 148,90€
- En investissement – 27 740,50€

Vu les restes à réaliser 2021 reportés sur le budget 2022 :

- Dépenses 0€
- Recettes 0€

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

| En investissement | | |
|-------------------|--|------------|
| Dépenses | Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » | 27 740,50€ |
| | Total | 27 740,50€ |
| Recettes | Néant | 0€ |
| | Total | 0€ |

| En fonctionnement | | |
|-------------------|--|------------|
| Dépenses | Néant | 0€ |
| | Total | 0€ |
| Recettes | Article 002 « excédent réel de fonctionnement reporté 2021 » | 46 148,90€ |
| | Total | 46 148,90€ |

☛ Il est demandé au conseil municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2021 du budget annexe lotissement des Pommes d'Amour.

~.~.~.~.~.

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2021 du budget annexe lotissement « Les Pommes d'Amour ».

10) Approbation des comptes de gestion (budgets commune, assainissement, lotissement du Petit Clos et lotissement des Pommes d'Amour)

Les comptes de gestion sont établis par la trésorerie et retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis à l'approbation du conseil municipal qui doit constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il s'avère que les quatre comptes de gestion (*pièces-jointes n°22, 23, 24 et 25*) sont bien conformes au quatre comptes administratifs (budget principal commune et budgets annexes assainissement, lotissement du Petit Clos et lotissement des Pommes d'Amour).

Vous trouverez en pièces-jointes les quatre comptes de gestion.

☛ En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les quatre comptes de gestion établis par la trésorerie (commune, assainissement, lotissement du Petit Clos et lotissement des Pommes d'Amour).

-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les quatre comptes de gestion établis par la trésorerie (commune, assainissement, lotissement du Petit Clos et lotissement des Pommes d'Amour).

11) Solidarité nationale avec les populations Ukrainiennes

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'association des maires de France (AMF) et la protection civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Pour sa part, la protection civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.



En 2017, l'Association des maires de France (AMF) et la protection civile avaient déjà œuvré en partenariat afin d'apporter conjointement leur soutien auprès des victimes de l'ouragan Irma.

De ce fait, et dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France et la protection civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins

urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la protection civile.

Compte tenu de la situation dramatique et en solidarité avec le peuple ukrainien, il est proposé de faire un don au bénéfice de la protection civile dans le cadre de cette action de soutien.

Débat sur le montant à attribuer

☛ **Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don (montant à définir) au bénéfice de la protection civile.**

- ° ° ° ° -

Monsieur BELLUAU propose de faire un don financier.

Monsieur GALLET demande s'il est possible de déposer des vêtements ?

Madame BOUCHER lui répond que la liste des dons possibles est publiée sur le site internet de la commune et que les dons personnels peuvent se faire auprès du centre social CASCADE.

Monsieur GALLET propose d'allouer 1€ par habitant.

Monsieur CECCANTI trouve cela judicieux.

Monsieur BELLUAU propose, après échanges, de fixer le don à hauteur de 2 000€.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de faire un don de 2 000€ au bénéfice de la protection civile afin de venir en aide aux populations ukrainiennes touchées par le conflit armé en cours.

Points pour information :

1) Fourniture et préparation des repas de la cantine scolaire

Le contrat avec la société RESTAUVAL pour la fourniture et la préparation des repas de la cantine arrive à terme à la fin de l'année scolaire.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation auprès des entreprises du secteur pour la rentrée de septembre prochain.

Le nouveau contrat devra respecter les nouvelles dispositions imposées par la loi EGALIM en matière de restauration scolaire et notamment l'intégration d'au moins 50% de produits de qualité et durable dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique ou en conversion (voir livret sur la loi EGALIM en pièce-annexe n°26).

L'appel d'offres devrait être lancé courant mai afin de sélectionner l'entreprise avant les congés d'été.

2) Elections présidentielles 10 et 24 avril 2022

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril prochain. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 19h00.

A l'occasion de chaque scrutin, il est fait appel aux conseillers municipaux pour tenir les bureaux de vote. Pour rappel, le bureau de vote est constitué, a minima, d'un président, d'un secrétaire et de deux assesseurs. Ils doivent être présents à l'ouverture (8h00) et à la fermeture du scrutin (19h00), ainsi que pendant toute la durée des opérations de dépouillement. Le président (ou son suppléant) et au moins un assesseur doivent être présents durant toute la durée du scrutin.

Pour information, il n'y a plus que deux bureaux de vote sur la commune de Marolles-les-Braults : la salle B Jean de la Fontaine (bureau centralisateur) et la cantine municipale. Le bureau de vote situé dans l'ancienne commune déléguée de Dissé-sous-Ballon a été supprimé considérant le peu d'inscrits (les électeurs ont été regroupés au sein du bureau situé salle B Jean de la Fontaine).

Pour les dimanches 10 et 24 avril, les créneaux suivants sont à pourvoir :

- 8h00 / 10h45
- 10h45 / 13h30
- 13h30 / 16h15
- 16h15 / 19h00

Tour de table des disponibilités

- *Philippe GAGNOT : 8h00 – 10h45 aux deux dates*
- *Jean-Louis CECCANTI : 10h45 – 13h30 et 16h15 – 19h00 aux deux dates*
- *Laetitia ROSSI : 10h45 – 13h30 et 13h30 – 16h15 aux deux dates*
- *Alain GALLET : 8h00 – 10h45 aux deux dates*

- *Christelle DEROYE : indisponible aux deux dates*
- *Christian JONCHERAY : indisponible aux deux dates*
- *Magali LOUAZÉ : 8h00 – 10h45 aux deux dates*
- *Guillaume TERTEREAU : 8h00 – 10h45 aux deux dates*
- *Karine NEEL : 8h00 – 10h45 aux deux dates*
- *Bruno TISON : disponible toute la journée aux deux dates*
- *Sylvie HERON : 10h45 – 13h30 aux deux dates*
- *Viviane GROUARD : 10h45 – 13h30 aux deux dates*
- *Anaïs BOUCHER : disponible toute la journée aux deux dates*
- *Jean-Claude BOULARD : disponible toute la journée aux deux dates*
- *Anne-Marie GARNIER : disponible toute la journée aux deux dates*
- *Francis BELLUAU : disponible toute la journée aux deux dates*

Questions diverses :

Aucune question diverse n'est formulée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.